



Paris, le 16 mai 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **IRM : un scandale sanitaire**

**Le Conseil Professionnel de la Radiologie Française (G4)<sup>1</sup>** a pris connaissance avec stupéfaction de l'instruction CNAMTS/DGOS/R3/2011 adressée aux directeurs des Agences Régionales de Santé.

Le Conseil Professionnel de la Radiologie Française a rencontré la CNAMTS avec le SNITEM<sup>2</sup> en avril 2011 pour tenter une nouvelle fois de rattraper le retard français en nombre d'IRM - 2 fois moins d'IRM par habitant que dans les autres pays d'Europe et un temps d'attente moyen pour un rendez-vous supérieur à 32 jours (Rapport Cemka-Eval 2011). Favorisant les regroupements promus par son plan pour l'imagerie et son projet professionnel commun, il a proposé, conscient des difficultés économiques, le déploiement d'IRM spécialisées supplémentaires, moins chères et bénéficiant donc de tarifs adaptés, adossées aux IRM polyvalentes actuelles.

La DGOS et la CNAMTS, dans une approche purement comptable, détournent cette proposition en fixant le remplacement partiel des IRM actuelles polyvalentes par des appareils spécialisés alors que la France reste notoirement sous-équipée en IRM.

Ce détournement de nos propositions est inadmissible pour les patients et de plus incohérent : en continuant de rationner ainsi le nombre d'IRM, la DGOS et la CNAMTS prennent la lourde responsabilité d'empêcher l'application par les médecins du guide du bon usage des examens d'imagerie et les objectifs du plan cancer 2, du plan AVC, du plan Alzheimer et du plan du conseil national de l'urgence, impossibles à tenir dans de telles conditions et perspectives d'équipement de la France.

**Le Conseil Professionnel de la Radiologie Française** demande à ses représentants régionaux participant aux travaux des PRS SROS de dénoncer les graves conséquences de la pénurie d'IRM.

**Service de presse et communication :**  
MHC Communication  
38 avenue Jean Jaurès – 94110 Arcueil  
Tél. : 01.49.12.03.40 - Fax : 01.49.12.92.19  
[MHC@mhccom.eu](mailto:MHC@mhccom.eu)

<sup>1</sup> Le Conseil Professionnel de la Radiologie Française regroupe et représente l'ensemble des structures professionnelles : CERF (Collège des Enseignants de Radiologie de France), FNMR (Fédération Nationale des Médecins Radiologues), SFR (Société Française de Radiologie) et SRH (Syndicat des Radiologues Hospitaliers).

<sup>2</sup> Le SNITEM est le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales.